

et le niveau de soins dispensés dans les hôpitaux d'une même catégorie varient considérablement. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les hôpitaux fédéraux dispensent la plus grande partie des soins comparables à ceux qui sont fournis dans les hôpitaux publics des provinces.

Les tableaux 5.10 et 5.11 reflètent tous deux la baisse du nombre de lits et de leur emploi dans les hôpitaux pour maladies mentales et pour tuberculeux, ce qui contraste avec la stabilité relative des statistiques concernant les hôpitaux généraux et spécialisés. Cette baisse de l'importance des grands établissements spécialisés correspond à un accroissement de l'importance accordée aux malades mentaux et aux tuberculeux dans les hôpitaux généraux et les programmes communautaires. En dépit de ce changement, la longue durée des soins dispensés dans les hôpitaux pour maladies mentales produit une accumulation d'un grand nombre de journées d'hospitalisation dans ces établissements. En 1975, par exemple, il y a eu 647.4 journées d'hospitalisation pour 1,000 habitants dans les hôpitaux pour maladies mentales contre 1,515.3 dans les hôpitaux généraux publics.

Ces dernières années, on a beaucoup discuté de la possibilité d'accroître l'efficacité des soins hospitaliers et d'en limiter les coûts en réduisant la durée du séjour à l'hôpital. Des suggestions ont été formulées à cet égard, notamment l'expansion des programmes de soins à domicile pour que les malades puissent quitter l'hôpital plus tôt, particulièrement après une intervention chirurgicale, et le transfert des malades ayant besoin de soins de longue durée dans des établissements de rééducation et de soins de longue durée moins coûteux. Les variations de la durée du séjour à l'hôpital selon le genre d'hôpital et la province sont indiquées au tableau 5.12.

La gamme des coûts par journée d'hospitalisation figure au tableau 5.13. En 1975, pour les hôpitaux publics déclarants du Canada, les dépenses par journée d'hospitalisation se chiffraient à \$44.07 pour les hôpitaux de soins de longue durée pour malades chroniques et à \$85.49 pour les hôpitaux de réadaptation et convalescence contre \$119.55 pour les hôpitaux généraux. Le coût par journée d'hospitalisation était plus élevé dans certains hôpitaux spécialisés, atteignant \$226.37 dans les hôpitaux pédiatriques.

Les recettes et les dépenses des hôpitaux publics déclarants sont indiquées par journée d'hospitalisation au tableau 5.13 et sous forme de montants totaux en dollars au tableau 5.14. Le fait que les soins hospitaliers nécessitent une forte main-d'œuvre se traduit par le fait qu'en 1975, sur les \$4.13 milliards dépensés par les hôpitaux publics du Canada, 70.2% représentaient la masse salariale. Le reste portait sur les fournitures médicales et chirurgicales (3.3%), les médicaments (2.3%) et les fournitures et autres frais (24.2%). L'accroissement de la proportion des coûts des hôpitaux représentée par les salaires ces dernières années provient de l'augmentation du personnel hospitalier et de la hausse des traitements dans les hôpitaux généraux et spécialisés et dans les hôpitaux pour maladies mentales. Le tableau 5.15 décrit la répartition des 253,988 employés à temps plein dans les hôpitaux par province et genre d'hôpital.

5.5.3 Statistique de l'assurance-maladie

Le coût total des services assurés, indiqué au tableau 5.16, représente toutes les dépenses des provinces au titre des services fournis aux termes de la Loi sur l'assurance-maladie. Le coût total par année financière s'est accru pour passer d'environ \$1.28 milliard en 1972-73 à environ \$1.68 milliard en 1975-76, et la population assurée a également progressé. Les augmentations annuelles en pourcentage du coût par habitant des services assurés s'établissaient à 7.2, 5.8, 4.8 et 12.9 durant la période de quatre ans. Ces augmentations peuvent être comparées à des taux d'augmentation annuels du produit national brut de 11.2%, 17.1%, 18.0% et 11.4% au cours de la même période.

Le tableau 5.17 donne la variation du coût par habitant, l'accroissement annuel et la contribution en pourcentage du gouvernement fédéral aux programmes de soins médicaux de chaque province entre 1972-73 et 1975-76. Ces chiffres traduisent les fluctuations du coût par habitant ainsi que la variation annuelle de ce coût.

5.5.4 Établissements de soins spéciaux en internat

L'expression «établissement de soins spéciaux» employée dans cette section se rapporte